

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Pièce n°4, 2

Arrêté par délibération du Conseil Municipal : 20/05/2025

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Dider - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.45.47 - Fax : 03.84.75.31.89
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.83.83.53.29
initiative25@orange.fr

Légende :

- ZONES URBAINES**

 - UA : Zone urbaine centre ancien
 - UB : Zone urbaine extension du village
 - UBs : Secteur de la zone UB où les sous-sols sont interdits
 - UBf : Secteur de la zone UB où la construction est limitée pour des raisons de risques liés au boisements
 - UEs : Zone urbaine à vocation d'activités économiques où les sous-sols sont interdits
- ZONES A URBAINISER**

 - AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, soumis à OAP sectorielle
 - AU1 et AU2 : Secteurs de la zone AU
- ZONE AGRICOLE**

 - A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
 - Ac : Secteur de la zone en lien avec le périmètre de protection de captage d'eau potable
 - Ap : Secteur de la zone A de protection du paysage
- ZONE NATURELLE**

 - N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
 - NL : Secteur de la N lié aux équipements collectifs et sportifs

- Préscriptions réglementaires**
- ✱ Bâtiment pouvant changer de destination vers de l'habitat

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :
Risque mouvements de terrain Source : Atlas départemental des secteurs à risques de mouvements de terrain du Doubs

- Indices karstiques**
- Source
 - Grotte
 - Perte
 - Doline
 - Zone à forte densité d'indices / aléa fort
- Risque éboulement**
- Aléa Fort
 - Aléa Moyen
 - Falaise
- Glissement de terrain**
- Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa très fort
 - Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa fort
 - Secteurs à risque de glissement de terrain / aléa moyen

- Risque inondation et ruissellement** Source : Commune
- Ruissellements
 - Zones inondables

Elements paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

- L.151.19**
- Mur en pierres sèches
 - Element ponctuel du bâti ou du paysage
- L.151.23**
- Haies ou alignements d'arbres
 - Station de Gagée jaune
 - Espace naturel préservé (bosquet, verger, ilot vert)
 - Zones humides sources : IAD
 - Milieux humides source : DREAL
 - Mares
 - Bande de 300 mètres inconstructible à compter de la rive
 - Bande réduite du fait de la présence de constructions à moins de 300 mètres

Autres éléments à titre d'information

- Bâtiments agricoles
- Périmètre de protection des bâtiments agricoles
- Liaison douce - Cheminement de randonnée à préserver
- Ligne électrique haute tension

Emplacement réservé

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Création de voirie piétonne	La commune de Montecheroux	510
2	Création de stationnement	La commune de Montecheroux	1088

